

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Janvier 2015 à 21 h 00

Compte-Rendu

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal Maire.

Présents : Mesdames. QUIVIGER Ginette MICHOT Christine DE CUYPER Corinne PIATTI Giselle.

Messieurs HUGOT Daniel ROBLOT Michel PISCERI Rudy CHENAL Thierry MONNAUX Henri MATHIEU Christophe

Absents: Madame SASSI Valérie (pouvoir M. MATHIEU C.) Monsieur CAUSSARD J. Pierre (pouvoir M. HUGOT D.) Madame BOUCHU Corinne (pouvoir Md ROYER C.) Madame FRUALDO Annie (excusée)

Secrétaire de séance : Monsieur Henri MONNAUX

ACHAT LICENCE DEBIT DE BOISSONS (LICENCE IV)

Suite à la mise en vente par l'Hôtel des ventes d'Auxerre, d'une licence débit de boissons (licence IV), la commune se porte acquéreur pour un montant de 572,00 € TTC.

En effet, il était dommage de laisser partir cette opportunité, pouvant nous permettre de rouvrir un commerce local. Cette licence sera activée annuellement, suivant les manifestations prévues.

SOUS-TRAITANCE lot n° 6 (Complexe scolaire) POUR TESTE DE DESENFUMAGE

Le conseil municipal accepte la sous-traitance du Lot n° 6 S.A. SMAC pour les tests de désenfumage avec la S.A. ESSEMES SERVICES, pour 1.750,00 € HT.

CONFIRMATION COMMANDE DES JEUX POUR COMPLEXE SCOLAIRE

Suite à l'appel d'offres, le conseil municipal décide de passer la commande de jeux auprès de la S.A. KOMPAN, pour un montant de : 60.449,04 € TTC et suivant le descriptif joint.

CONVENTION AVEC ERDF POUR POSE D'UN TRANSFORMATEUR AUX PRES DU BOIS

Le conseil municipal autorise la pose d'un transformateur et la signature d'une convention de servitudes sur la mise à disposition gratuite d'un terrain communal. AT 137 Rue de Lordonnois (surface de 27 M²).

DELIBERATION POUR SOUTENIR LE COMBAT DES PROFESSIONS JURIDIQUES, POUR LE RETRAIT DES ARTICLES 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité

En effet, cette loi risque de voir l'augmentation du coût des prestations des notaires augmenter et certains autres gratuits devenir payants, ainsi que la libre installation de nouvelles études

Le Conseil Municipal par 8 contre 2 abstentions et 4 pour, décide de ne pas statuer sur cette démarche.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Une étude sera faite sur la création d'un passage piétons au regard de la Maison Médicale et l'enseigne CARREFOUR. Nous contacterons les services du Conseil Général. Prévoir 1 point lumineux supplémentaire.

➤ Il est discuté le projet d'emplacement du futur CITY stade.

➤ L'achat de sable nécessaire au terrain de foot est accepté pour un montant de 756€.

➤ Le Conseil Municipal accepte le remplacement du matériel informatique au secrétariat JVS MAIRISTEM .

3.624 € TTC pour l'investissement 537.00 € pour le fonctionnement.

➤ Il est décidé de confier la mise en reliure des actes de délibérations et d'arrêtés à la S.A. Jean KOSSMANN pour un montant de 110,00 € la reliure, soit pour 3 registres, 333,00 €

➤ Il est décidé avec l'aide des services de la DRAC de Bourgogne de lancer un appel d'offres pour l'étude de la réfection de la toiture de l'église.

➤ Il est décidé de participer à la formation d'un nouvel artificier.

➤ Madame le Maire rappelle que nous avons perçu la somme de 1.900 € du CNAS, suivant la convention pour les frais de secrétariat, fournitures et hébergement au sein de la Mairie.

➤ Le conseil municipal mandate les représentants du SIVOS, pour appliquer une participation des familles à la fréquentation au NAP de leurs enfants. Environ 50 € par an.

Il est rappelé que le coût annuel pour la mise en place des NAP est de 36.000 €

➤ Madame le Maire informe les membres que la partie de la Maison de retraite appartenant à la CCPC, reste propriété de la Communauté. Le reste sera propriété de la Mutualité Française. Les travaux de mise aux normes et la construction de la partie Alzheimer seront réalisés également par la Mutualité.

➤ Pour infos : *Théâtre le Caribou le 07 Février 2015 à 20 h 30.

Fait à LIGNY LE CHATEL le 02 Février 2015,

Les membres présents

Le Maire ROYER Chantal